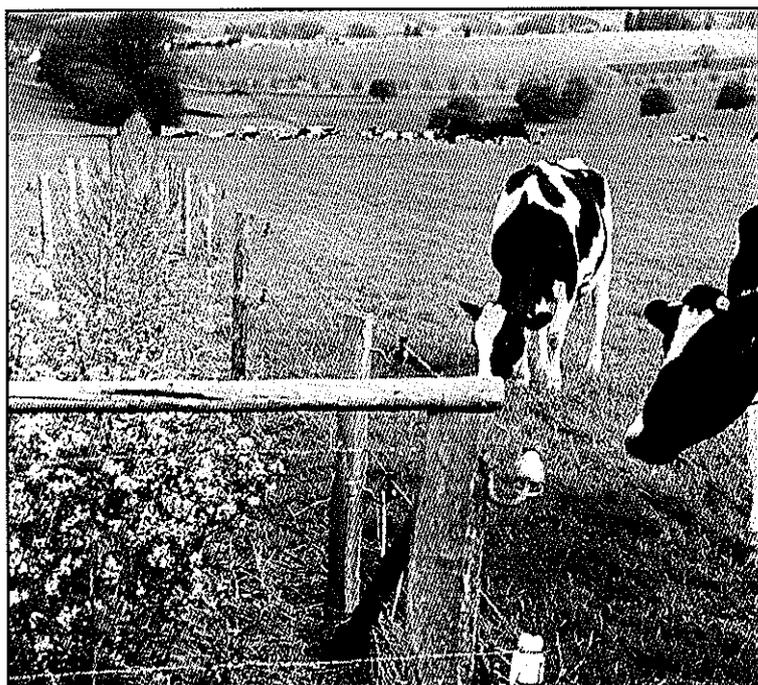


**UN OBJECTIF
PAYSAGER
POUR UNE
PLUS GRANDE
DIVERSITÉ**

SAUVER

Le temps où l'on cherchait seulement à préserver les sites naturels à haute valeur écologique en créant des réserves naturelles est révolu. La prise de conscience de la valeur de tout l'ensemble de notre patrimoine naturel a engendré de nouvelles actions. La sauvegarde des arbres et haies remarquables qui jalonnent de-ci de-là notre espace rural en est un exemple. Actuellement, les vues portées sur cet espace sont encore plus globalisantes et portent à des changements encore plus fondamentaux. En-dehors des surfaces pleinement dévolues à une agriculture performante, recréer ou créer des bandes boisées ou herbeuses de manière à reconstituer un maillage écologique est un objectif des environnementalistes.



La plantation et la protection de cette nouvelle haie a nécessité efforts et investissements qui seront tout profit à terme pour le bétail.

Le maillage écologique désigne une structure paysagère organisée en réseau avec une importante diversité végétale permettant une grande richesse de la faune sauvage. Cette structure est la plus indiquée pour favoriser l'expansion et la mobilité d'un grand nombre d'animaux de manière à ne pas les confiner dans les seuls bosquets, bois, réserves naturelles. En fait, la constitution d'une telle structure repose sur le constat de l'existence d'éléments isolés et sur la projection d'éléments linéaires à reconstituer entre ces éléments isolés (A. Peeters, 1994).

Les éléments isolés sont des arbres, bosquets, bois, étangs, vieux vergers..., éléments de notre patrimoine en place depuis des générations («arbres à potales», bouquets d'arbres isolés aux croisées des chemins, arbres corniers...), il s'agit aussi de zones plus ou moins délaissées, marginales et peu productives, de zones aménagées dans un but cynégétique... Ils permettent de maintenir sur une certaine superficie des milieux propices à la vie sauvage (refuge, endroit de nidification, lieux de nourrissage...).

Les éléments linéaires sont des haies, des talus arborés non désherbés, des bandes herbeuses le long des champs, bois, cours d'eau... Souvent arrachés pour les uns, cultivés au plus près du bois, du cours d'eau ou du chemin pour les autres, ces éléments font en maints endroits cruellement défaut. Or, ils assurent sur le plan écologique un rôle de couloir que peut emprunter nombre d'espèces, un rôle de lieu de colonisation pour nombre de plantes et fleurs, un rôle de milieu de nourrissage, de reproduction et d'abris pour nombre d'animaux. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les éléments linéaires, à surface égale, sont plus intéressants pour la faune et la flore que les éléments isolés. Cet état de fait est dû aux effets de transition entre milieux différents (effet d'écotone), tels que les effets de lisière, qui permettent une plus grande richesse en espèces. Ces dernières, chacune plus spécifiquement inféodée à un des deux milieux, peuvent y trouver une part des conditions qui leur sont favorables.

Pour ces raisons et pour le caractère esthétique du paysage, il est intéressant de recréer la diversité dans le paysage qu'a détruit un grand nombre de pratiques agricoles dictées par les jeux des puissances économiques et des lois du marché. Acculés par la nécessité de l'intensification, alors que les prix des produits agricoles n'augmentaient guère en conséquence, les agriculteurs en font maintenant les frais à double titre (endettement, abandon de l'exploitation familiale pour certains... et critiques pour leurs impacts négatifs sur l'environnement).



LES HAIES

UN NOUVEAU RÔLE POUR L'AGRICULTEUR

Parce qu'ils occupent 45 % du territoire wallon et peuvent mieux que quiconque continuer à gérer aux moindres frais l'environnement rural, les agriculteurs se retrouvent confrontés à un défi supplémentaire: celui d'aménager le territoire en fonction de considérations écologiques et environnementales. Ils pourraient ainsi faire taire certaines critiques faciles qui leur sont adressées et montrer leur visage premier de créateurs du paysage. Bien sûr cela n'allégerait pas ou peu leurs contraintes d'ordre financier. En effet, en respectant les normes de pollution, l'agriculteur évite encore un gaspillage d'intrants, mais en améliorant le paysage, il ne réalise aucune opération comptable favorable.

Comme il ne sera jamais rentable de réaliser des actions uniquement en faveur du paysage et de la vie sauvage, il est normal que la société qui en est aussi bénéficiaire rétribue l'agriculteur pour celles-ci. C'est la raison pour laquelle des subsides peuvent lui être octroyés dans le cadre du programme agri-environnemental de la PAC. On peut espérer pour les agriculteurs qui y sont engagés que cette politique soit maintenue.

Ceci implique que l'agriculture doit rester compétitive par elle-même et qu'elle doit s'ouvrir simultanément aux autres acteurs de la société.

En pratique, il peut être peu contraignant et source de satisfaction d'entretenir le long d'un cours d'eau ou d'un drain une rangée de vieux saules têtards, de conserver un petit étang, de maintenir un bouquet d'arbres... en vue de retransmettre à ses enfants ce patrimoine hérité de ses parents.

Cette attitude relève d'une gestion en bon père de famille à l'égard de la nature que devrait avoir tout homme tirant directement sa subsistance de la terre. Parallèlement, elle n'exclut en rien une attitude raisonnée qui peut mener à l'abattage d'un arbre ou à l'arrachage d'une haie qui entravent la bonne poursuite des activités de production. Malheureusement, cette logique dans l'évolution économique du secteur agricole conduit à une banalisation croissante du paysage en maintes régions. Plus préoccupante, la constitution de grandes parcelles cultivées qui est un facteur de risque accru de forte érosion des sols. Là, c'est directement le potentiel productif des terres qui est hypothéqué pour l'avenir.

Une replantation prudente et réfléchie est cependant possible en de nombreux endroits. Dans les conditions actuelles, sa réalisation ne saurait conduire dans les régions agricoles de

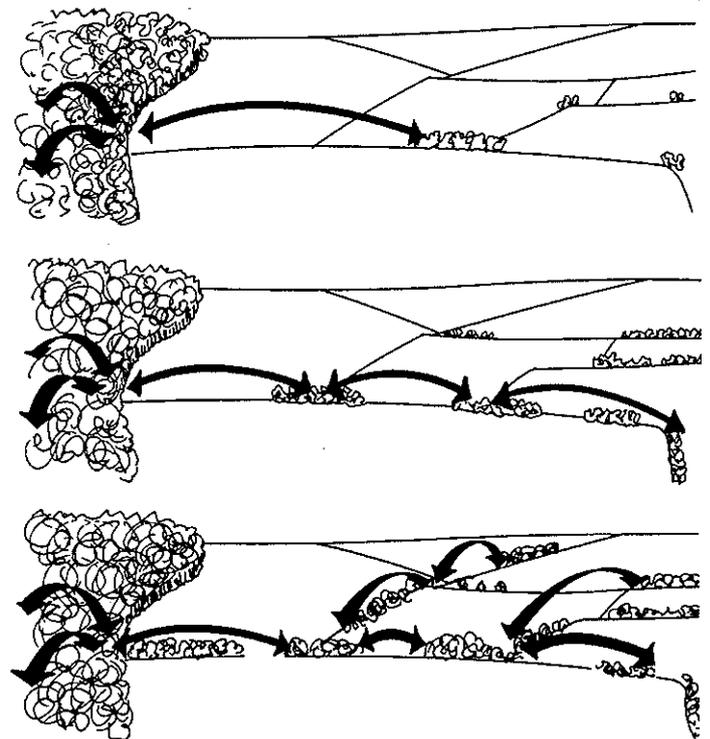


Le schéma de principe du maillage écologique

Le schéma ci-dessous montre l'évolution de la reconstruction d'un **maillage écologique**, c'est-à-dire de la réinstallation progressive au moyen de haies, bandes boisées ou herbeuses (éléments linéaires), de connexions entre les éléments isolés déjà existants, tels les bois, forêts, étangs, etc., de manière à :

- ◆ établir des couloirs de dispersion pour les animaux et ainsi réduire les distances qu'ils doivent effectuer pour se nourrir, se réfugier, nidifier, mettre bas...
- ◆ augmenter ces lieux de nourrissage, de refuge et de reproduction pour la faune sauvage,
- ◆ créer un paysage diversifié comportant de nombreuses espèces végétales.

En dehors de bandes boisées et enherbées (jusqu'à 5% de la superficie agricole utile en fonction des régions et des spéculations), il est impératif que les techniques agricoles les plus performantes et les moins polluantes soient appliquées de manière à avoir une agriculture concurrentielle et satisfaisante sur le plan des nuisances inévitables.

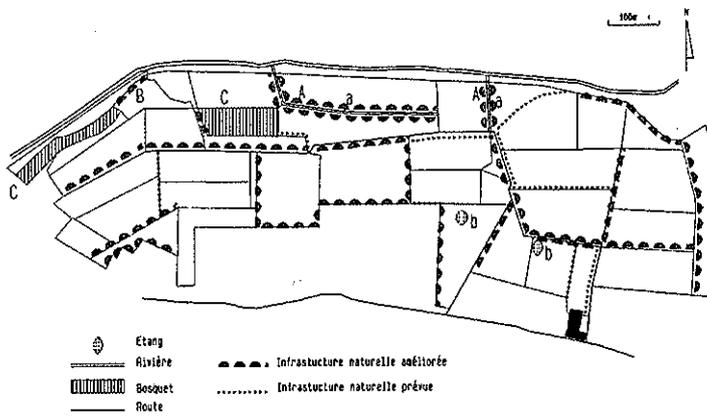




Et pourquoi ne pas viser aussi à produire du bois de qualité pour l'ébénisterie, comme dans cet alignement de merisiers.

UN EXEMPLE CONCRET

En guise d'exemple, nous reproduisons ci-après de manière schématique le plan d'une exploitation d'élevage ayant adhéré à des objectifs, entre autres, de protection de l'environnement et de plus grande biodiversité et qui est suivie par un laboratoire universitaire (*Laboratoire d'Ecologie des Prairies, UCL*) afin d'analyser la viabilité d'une telle entreprise et les retombées financières. Cette étude s'inscrit dans un projet européen plus large impliquant plusieurs fermes et laboratoires de pays différents. L'amélioration des infrastructures naturelles ne constitue qu'un aspect mineur de ces actions qui portent essentiellement sur la rotation, le pâturage et la fertilisation.



Au sud de l'exploitation, un village avec ses jardins; au nord, au-delà d'une rivière, des pâturages suivis d'un bois. Entre les deux, des prairies avec quelques infrastructures préexistantes de type linéaire (haies et fossés de drainage (a) sur 0,6 ha, soit 1,3% de la SAU en 1993), et des éléments isolés comme deux étangs (b) et deux bosquets (c).

En 1995, les infrastructures naturelles de type linéaire couvrent 1,8 ha, soit 3,5% de la SAU. Cet enrichissement s'est réalisé en

- ◆ replantant des haies de manière à créer un réseau boisé d'axe nord-sud reliant entre eux la forêt, les bosquets, les étangs et les jardins des villageois,
- ◆ élargissant une bande herbeuse fauchée tardivement et non pâturée au niveau des fossés de drainage (en A),
- ◆ élargissant les bandes herbeuses (ourlet) au pied des haies,
- ◆ aménageant un talus couvert de taillis (en B) afin de favoriser un oiseau peu courant, la pie grièche.

Il est prévu de poursuivre l'extension de ces infrastructures naturelles de façon à ce qu'elles couvrent 2,2 ha, soit 4,2% de la SAU.

grandes cultures intensives au schéma idéal d'un point de vue paysager, floristique et faunistique, c'est-à-dire au maillage écologique (quoique la constitution de nombreuses bandes enherbées y est concevable). Y tendre en accord avec les contraintes locales, régionales et mondiales constitue un principe à suivre. De cet équilibre, résulterait la formation d'une grande diversité dans les types de paysage et la conservation du caractère particulier de chaque région.

UN RETOUR VERS LES HAIES ET BANDES BOISÉES

Les haies et l'agriculture

Planter une haie n'est pas une opération qui va assurer dans la majorité des cas un retour financier direct, voire positif, à l'agriculteur qui la réalise. Il n'est d'ailleurs en aucun cas aisé d'en évaluer le bilan.

De plus, il y a de nombreux aspects liés à la haie qui lui confèrent avantages ou inconvénients selon la région, l'endroit où on la plante ou les effets que l'on en attend. Une haie en plein milieu des champs de la région limoneuse n'est pas une haie dans les prairies des fonds de vallées de cette région, ni celle bien taillée sur le devant d'une magnifique ferme en carré, ni celle libre protégeant les hangars des vents dominants! Elle est encore moins une haie dans la région herbagère.

Dans les régions favorisées où l'on pratique une agriculture intensive traditionnelle qui doit plus que jamais être compétitive sur les marchés mondiaux, la haie a quand même sa place; certes, une place très restreinte mais où elle peut être un atout pour l'agriculteur à plus ou moins long terme.

La haie peut en effet créer un environnement de qualité autour des bâtiments et dans les prairies de l'exploitation:

- ◆ à la fois par effet coupe-vent dont bénéficie directement l'agriculteur, le bétail et les bâtiments,

- ◆ mais aussi par effet esthétique renvoyant une image d'une agriculture moins destructrice et plus proche de la nature. La société attend de l'agriculteur un rôle certain dans le maintien et la conservation du patrimoine rural. En recherchant et en mettant en valeur le côté respectueux de la nature, l'agriculteur répond non seulement aux attentes de la société mais, de surcroît, valorise ses propres productions en leur conférant une image de qualité que le consommateur recherche.

Dans les régions agricoles défavorisées exerçant un attrait touristique, les haies bien que n'assurant pas la rentabilité des exploitations qui y sont sises, peuvent là plus que partout ailleurs contribuer à donner une image de marque de l'agriculture et de la région.

Image qui peut se vendre:

- ◆ soit au travers d'activités à caractère touristique dont le fermier prend la maîtrise (location de gîtes ruraux, proposition de vacances à la

ferme, location de prés aux mouvements de jeunesse, randonnées équestres...),

◆ soit au travers de produits originaux du terroir (vente à la ferme, production avec label de terroir ou de qualité, produits biologiques...).

En conclusion, il est souhaitable qu'au travers de ses intérêts directs et personnels qui doivent tout d'abord être pris en considération, l'agriculteur ne perde pas de vue que la société largement pourvue en besoins de consommation, recherche de plus en plus satisfaction au travers de ce qu'elle perd par ailleurs et qui de ce fait acquiert à ses yeux une valeur grandissante: un environnement de qualité. Les agriculteurs ont là un atout qu'il n'est pas du tout aisé de jouer. Non joué, il pourrait tomber en d'autres mains!

LES HAIES SUBVENTIONNÉES

Deux types d'aide financière visant les haies peuvent être octroyés aux particuliers par la Région wallonne: d'une part, une subvention à la plantation dont la demande est à adresser au Directeur du Centre de la Division de la Nature et des Forêts et d'autre part, une subvention à l'entretien et au maintien de haies, dont la demande doit être adressée à l'ingénieur agronome de sa circonscription. Cette deuxième subvention ne s'adresse toutefois qu'aux seuls agriculteurs.

La subvention à la plantation

La subvention visant au maintien et à l'entretien des haies fait partie du programme agri-environnemental de la Région wallonne. Elle est dès lors décrite dans l'article traitant de ce sujet. Ci-après, nous ne développons que la subvention à la plantation qui relève de l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 février 1995 pris à l'initiative du ministre Guy Lutgen;

Qu'entendre par haie ?

La subvention à la plantation porte sur tous les types de haies: haies basses taillées, haies libres, haies hautes taillées et bandes boisées d'une largeur inférieure ou égale à dix mètres mesurés entre les lignes extérieures (la haie peut avoir plus d'une seule rangée qui devra alors être distante de la suivante d'au moins un mètre). Un minimum de 2 plants par mètre courant et par rang est requis. Une plantation visant à remplacer une haie composée d'essences indigènes que l'on a arrachées dans ce but ne peut faire l'objet d'une subvention.

Afin de répondre à un souci de diversification favorable à l'écologie du milieu, un nombre minimum de 3 espèces différentes composant la haie est requis (répartis pied par pied ou par groupe de 5 maximum). De plus, pour cette même raison et pour poursuivre un objectif de production ligneuse, il faut planter un arbre tous les 8 mètres de haie au minimum.

Quelles espèces planter ?

Les espèces à planter doivent être choisies parmi 65 espèces d'arbres et d'arbustes ainsi que

LA HAIE, UN ATOUT POUR L'AGRICULTEUR

Dans les pâtures:

En prairie, une haie doit être si possible :

- ◆ placée de manière à ne pas gêner les opérations de fauchage, d'ébousage, d'épandage d'engrais..., par exemple en bordure ou dans le sens de la longueur,
- ◆ orientée de façon à protéger des vents dominants,
- ◆ laissée libre ou avec taille latérale seulement, de manière à ne pas demander des travaux considérables d'entretien.

Ainsi, une haie bien située procure-t-elle, — avec un minimum de travail —, un bien-être indéniable au bétail (protection du soleil, des vents, de la pluie...). Les animaux dépensent moins d'énergie pour se protéger du froid et sont aussi moins sensibles aux maladies (bronchites, pneumonies...). La productivité en lait augmenterait dans des régions fort exposées aux vents et d'après les estimations d'agriculteurs, de 20% et plus en période froide, à qualité d'herbage égal, par le seul fait que les animaux pâturent abrités par des haies.

De plus, elle favorise grandement le gibier en lui procurant gîte, lieu de reproduction et nourriture, ce qui est intéressant pour augmenter la valeur cynégétique des terrains ou tout simplement pour l'agriculteur qui est aussi un chasseur.



Aux abords des bâtiments de ferme:

Judicieusement placée et constituée, une haie ou bande boisée située dans les environs des bâtiments de la ferme peut contribuer par effet brise-vent à:

- ◆ protéger les bâtiments contre des dégradations (dégâts aux toitures...) et pertes éventuelles d'énergie.
- ◆ protéger les bovins en stabulations incomplètement fermées,
- ◆ et créer un environnement de travail de meilleure qualité pour l'exploitant (réduction des courants d'air...).

En outre, les bâtiments agricoles plus anciens peuvent être remis en valeur en plantant une haie à leurs abords de manière à conserver le caractère rural originel. A ce titre, bon nombre de fermiers a déjà été bien avisé en recréant de la verdure autour de leurs bâtiments d'exploitation (gazon et fleurs, notamment dans le contexte des concours de fermes fleuries). En ce qui concerne les bâtiments peu esthétiques s'intégrant mal au paysage, une haie peut là les soustraire à la vue.





Une plantation bien orientée minimise les inconvénients liés à l'ombrage.

QUELS SUBSIDES POUR LE PROPRIÉTAIRE PRIVÉ ET L'AGRICULTEUR EN PARTICULIER?

SUBVENTION À LA PLANTATION

Les propriétaires privés (agriculteurs et autres) de terrains situés dans les zones agricoles, d'espaces verts, de parcs, d'habitat à caractère rural ou tampon (au sens du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine), hors remembrement en cours, en Région wallonne ou les titulaires d'un droit d'usage sur de tels biens peuvent recevoir une subvention à la plantation de haies. Elle s'élève à 50, 75 ou 100 Fr du mètre courant selon le nombre de ligne constituant la haie (1, 2 ou 3 rangées de plants). Pour les cas où ils font appel à une entreprise, la subvention est égale à 70% du coût plafonnée à 100, 150 ou 200 Fr du mètre courant selon ces mêmes nombres de ligne.

SUBVENTION AU MAINTIEN ET À L'ENTRETIEN

Les agriculteurs à titre principal peuvent bénéficier d'une aide au maintien, à l'entretien et, si possible, à l'amélioration des haies de leurs exploitations (dans le cadre des mesures agri-environnementales les engageant pour une durée de 5 ans). Les montants des subventions sont de 2.000 Fr par an pour 1 ha et plus avec au moins 200 mètres de haies, 5.000 Fr par an pour 2,5 ha et plus avec au moins 500 mètres de haies et 10.000 Fr par an pour 5 ha et plus avec au moins 1.000 mètres de haies.

LES COÛTS

Les coûts de mise en place sont estimés pour une haie classique à une rangée de plants (deux plants tous les mètres) à:

- ACHAT DES PLANTS:
20 à 50 Fr pièce x 2 plants par mètre 40 à 100 Fr/m
- PLANTATION:
10 à 25 Fr par plant x 2 par mètre 20 à 50 Fr/m
- CLOTURE (SI BÉTAIL)
prix du marché 60 Fr/m
- FILM PLASTIQUE NOIR ET COLLERETTES
prix du marché 60 Fr/m
- TAILLE (PAR ENTREPRISE)
variable selon l'importance du chantier : 6 à 15 Fr/m

parmi les peupliers hybrides issus de croisements entre les espèces européennes et américaines et espèces américaines entre elles (*cfr la Liste des espèces, p.15*). Pour la majorité indigènes, ces essences s'intègrent bien dans notre paysage. A côté de cet aspect paysager et esthétique, les arbres qui peuvent faire l'objet d'une subvention sont susceptibles de fournir du bois de valeur économique si on leur applique une sylviculture appropriée et soutenue.

En fonction du traitement que l'on désire appliquer (taille, bande boisée), de la région et des conditions édaphiques et climatiques du secteur où l'on veut implanter la haie, il est judicieux de porter son choix sur l'espèce la mieux adaptée. C'est pourquoi les essences arbustives comme arborescentes doivent répondre à des conditions précises (les renseignements peuvent être obtenus auprès des Services de la Division de la Nature et des Forêts)..

Quelle longueur de haie ?

La longueur minimale de la haie est de 100 mètres, mais pas nécessairement d'un seul tronçon. Plusieurs tronçons d'une longueur minimale de 20 mètres sont tolérés, ce qui permet un regarnissage de haies déjà existantes.

Un maximum de 1.000 mètres de plantations peut faire l'objet d'une subvention (une seule demande par an) par bénéficiaire.

Quel entretien ?

Le paillage naturel (paille, herbe provenant de la tonte de gazon...) ou artificiel (film de plastique noir...) est obligatoire (les herbicides sont interdits), sauf si le demandeur peut démontrer qu'il peut assurer un entretien correct de la plantation pendant au moins deux ans (contrat d'entreprise ou personnel disponible).

QUE FAIRE POUR BÉNÉFICIER DES SUBSIDES?

La demande est à adresser au Directeur du Centre de la Division de la Nature et des Forêts du ressort de la propriété. Elle comprend:

- ◆ un extrait de plan cadastral sur lequel sont signalées les parcelles où se localiseront la ou les plantation(s),
- ◆ un extrait de carte topographique au 1/10.000 ou 1/25.000 sur laquelle figure au trait rouge la ou les plantation(s),
- ◆ un extrait de la matrice cadastrale,
- ◆ divers renseignements sur la plantation à réaliser par parcelle (type de haie, espèces à planter, type de protection éventuelle contre le bétail et le gibier, type de paillage, technique et date de plantation).

Aussi l'affaire des pouvoirs publics

Parce que le paysage est un ensemble qui doit être façonné harmonieusement par tous ses gestionnaires, le Gouvernement wallon subventionne également les pouvoirs publics (provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'églises



et/ou associations de waterings) pour la plantation de haies dans le cadre de:

A. La création ou l'aménagement d'espaces verts:

Le taux de la subvention est fixé à 65% de l'investissement d'intérêt public réalisé sur le domaine public et consistant en la création ou l'entretien d'espaces verts. Ce taux est fixé à 90% dans la Province du Hainaut (50% pris en charge par les Communautés européennes) jusqu'à échéance du programme CEE "objectif 1".

B. L'amélioration de la voirie agricole:

Le taux de la subvention est fixé à 60% (jusqu'à 80% si le chemin est bordé sur toute sa longueur et des deux côtés de plantations) du montant du coût des travaux de plantation des talus, accotements et excédents d'emprise des chemins vicinaux ordinaires situés sur le domaine public et desservant essentiellement les terres soumises à l'exploitation agricole ou forestière ainsi que les fermes isolées.

C. Les travaux dans le cadre du remembrement:

Le taux de subvention est fixé à 100% des travaux de plantation ou d'aménagement d'espaces verts exécutés dans le cadre des opérations de remembrement agricole.

LES HAIES ET LE RUISSELLEMENT DES EAUX

Un certain nombre de facteurs connus limite le ruissellement des eaux en cas de pluviosité abondante et permet d'atténuer les effets des crues, les inondations en particulier. Une succession régulière en terrain pentu de haies implantées sur un petit talus au pied d'un fossé en est du nombre.

L'infiltration de l'eau de ravinement sera favorisée par l'ensemble haie-talus-fossé. Retenue par le fossé et le talus, l'eau accumulée pénétrera progressivement dans le sol en suivant les espaces créés par la pénétration des racines de la haie et alimentera les nappes phréatiques, au lieu de s'écouler vers les cours d'eau et d'en augmenter brutalement le débit. ■

PHILIPPE NIHOUL

ADRESSES UTILES

Des renseignements et des conseils peuvent être obtenus auprès de :

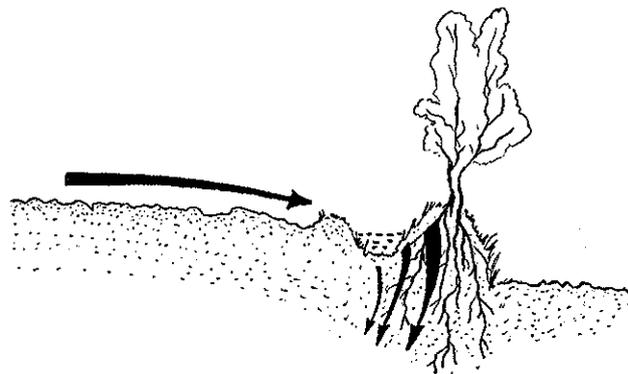
IMAGE ASBL (*Installation et Maintien d'une Agriculture Gestionnaire de l'Environnement*)
Tienne du sarment 5, 1300 Wavre
tél. 010 47 30 06

Cette ASBL regroupe :

- le Laboratoire d'Ecologie des Prairies de l'UCL,
- le CARI (*Centre Apicole de Recherche et d'Information*), spécialisé dans le maintien et la rénovation des haies (tél. : 010 47 34 16)
- le SECOB ASBL (*Service Eco-conseil du Brabant Wallon*).



Succession de bandes enherbées avec jeunes plantations, de cultures et de prairies : limitation du ruissellement (érosion) et augmentation du gibier (perdrix).



De la densité des haies, talus et fossés, ainsi que de l'intensité des pluies dépendra l'intensité de la crue. Une haie seule ne sera jamais capable de retenir l'eau. C'est un réseau de haies en étroite relation avec de nombreux autres facteurs (importance de la pente, état de recouvrement du sol...) qui ralentit l'écoulement superficiel des eaux. En cas de pluviométrie exceptionnelle toutefois, il n'est guère aisé de se prémunir contre ce phénomène.

LISTE DES ESPECES SUBVENTIONNEES

Amélanchier	Aubépine à un style	Aubépine à deux styles
Aulne glutineux	Bouleau pubescent	Bouleau verruqueux
Bourdaïne	Censier à grappes	Charme commun
Châtaignier	Chêne pédonculé	Chêne rouge
Chêne rouvre	Cognassier	Comouiller mâle
Comouiller sanguin	Eglantier	Erable champêtre
Erable plane	Erable sycomore	Framboisier
Frêne commun	Fusain d'Europe	Genêt à balais
Grottier	Groseillier à maquereaux	Groseillier noir
Groseillier rouge	Hêtre commun	Houx
Mersier	Myrobolan	Néflier
Nerprun purgatif	Noisetier	Noyer commun
Noyer noir	Orme champêtre	Orme de montagne
Peuplier blanc	Peupliers euraméricains	Peuplier grisard
Peupliers interaméricains	Peuplier tremble	Poirier commun
Pommier	Prunellier	Prunier crèpe
Robinier	Ronce	Saule à oreillettes
Saule à trois étamines	Saule blanc	Saule cendré
Saule des vanniers	Saule fragile	Saule marsault
Saule pourpre	Sorbier des oiseleurs	Sureau à grappes
Sureau noir	Tilleul à grandes feuilles	Tilleul à petites feuilles
Troène	Viorne lantane	Viorne obier

